

PROTOCOLE ACCUEIL LOISIRS

MJC DES ROMAINS

Préambule :

Ce projet, du Forum des Romains MJC centre social, est mis en place en tenant compte du protocole sanitaire des ACM et du projet pédagogique initial.

Ce document est à disposition de l'organisateur et des animateurs de l'accueil de loisirs situé à l'école Carnot. Une version allégée sera donnée aux parents.

Organisation globale :

Notre priorité est la reprise de la vie sociale, pour les enfants, dans un environnement bienveillant, rassurant et structurant, malgré les contraintes sanitaires. Ainsi l'équipe d'animation devra œuvrer en ce sens en proposant des activités adaptées et au maximum en extérieur.

L'équipe d'animation devra être à l'écoute des enfants afin de répondre à leurs interrogations. L'équipe aura des outils à disposition pour pouvoir aborder ces sujets.

Notre projet autour du vivre ensemble pourra ainsi durer mais de manière distanciée.

Des groupes seront mis en place par tranches d'âges. Les repas seront pris au maximum par groupes et ce, sur plusieurs services. Ils seront servis par la cuisine centrale de ville d'Annecy.

Mesures à appliquer pour respecter les mesures sanitaires :

La constitution des groupes :

- Chaque groupe aura une salle attitrée et sera encadrée par 2 animateurs
- Les groupes seront constitués sur une période (mercredis, vacances...)
- Il n'y a pas d'interaction entre les groupes constitués

Organisation de l'accueil :

- Chaque groupe est composé de deux animateurs
- Un animateur est placé dans la salle avec le groupe et un autre animateur accueille l'enfant à l'extérieur du bâtiment (dans la cour ou devant la porte)
- Les parents des enfants de 3/5 ans devront entrer du côté portail maternelle, les 6/7 ans du côté boulevard du lycée et les 8/10 ans du côté rue Carnot.

Les mesures demandées aux parents :

- L'accueil des enfants et des parents sera privilégié à l'extérieur des bâtiments. Les enfants de 3 à 5 ans seront accueillis au portail place tochon, les 6/7 ans, porte en bois donnant sur le boulevard du lycée et les 8/10 ans au portail donnant sur la rue Carnot.
- Un sens de circulation et des distances à respecter
- Concernant l'accueil des 3/5 ans, un point de vigilance est à noter. Si l'enfant a besoin d'un temps de transition adapté et plus long, exceptionnellement (vu avec l'animateur et la direction) le parent pourra entrer dans la cour, devant la porte en bois, muni d'un masque (possibilité d'être fourni par la structure et dans la limite des stocks).
- Dans la mesure du possible, le parent fournira à son enfant une bouteille d'eau,
- Prise de température pour les enfants et par les parents avant de venir le matin au centre.

- Le parent s'engage à prévenir la direction de l'accueil en cas de cas possible*, cas probable* ou cas confirmé* de COVID-19 pour son enfant. L'enfant pourra revenir au centre, s'il est dans un de ces trois cas avec la démarche suivante :
 - o si cas possible, revient avec test PCR négatif, ou 7 jours après et en l'absence de symptômes
 - o si cas probable ou confirmé, l'enfant peut revenir au centre 48h après la période d'isolement défini par l'ars.

Mesures d'hygiène demandées aux enfants :

- Nous nous engageons à veiller à ce que les enfants se lavent les mains régulièrement et en fonction des besoins (à l'arrivée au centre, avant et après une activité ou repas, lorsque l'enfant se mouche ou éternue...).
- Du savon, des essuies mains à usage unique et des poubelles à pédales seront disponibles dans chacune des salles de chaque groupe.

Mesures d'hygiène demandées aux animateur·trices :

- Les animateurs et animatrices veilleront à se protéger à l'aide d'un masque (fourni par la structure) et à respecter les règles barrières d'usage (lavage des mains, tousser dans son coude, garder autant que possible une distance d'un mètre avec les enfants) Cependant une distance de moins d'un mètre pour s'occuper des enfants et assurer leur sécurité physique, morale et affective est évidemment possible et recommandée mais masquée !
- Les animateur·trices resteront à l'écoute des enfants et éviteront les attitudes anxigènes vis-à-vis des consignes sanitaires. Les petits groupes (2 animateurs pour 10-12 enfants) permettront aux animateurs d'être à l'écoute, bienveillant et sécurisant.
- Si un animateur présente des signes de fièvre, toux, perte d'odorat..., il sera congédié. Il pourra reprendre son travail lorsqu'il aura fourni un certificat médical à la structure.
- Les animateurs mangeront ensemble par table à l'écart des enfants. Ils auront chacun une ou deux tables en charge. Le déplacement se fera avec le masque bien sûr.

Mesures d'hygiène des locaux et du matériel :

- Les locaux seront nettoyés et désinfectés par le personnel ville a raison de 1 fois par jour (sanitaires, sols...).
- Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique ...) seront quotidiennement désinfectés.
- Les jeux qui seront mis à disposition seront nettoyés et désinfectés régulièrement.

Nous ne prendrons pas la température des enfants. C'est à la charge du parent de vérifier la température de son enfant avant l'arrivée au centre. Si la température dépasse 37.8°C, l'enfant ne pourra pas accéder au centre. Nous serons vigilants sur les temps d'accueil afin d'accueillir au mieux les enfants et les parents. Un assistant sanitaire (membre de la direction) veillera au suivi renforcé des enfants.

Si, au cours de la journée, un enfant déclare des symptômes de fièvre, toux, perte d'odorat... il sera mis à l'isolement au bureau de la direction, jusqu'à l'arrivée de son parent. Dans ce cas-là, nous appliquerions le protocole à tenir lors d'une suspicion de covid, protocole ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse du 12 mai, (joint à celui-ci)

En cas de suspicion (cas possible) :

Un mineur ou encadrant qui présente des symptômes évocateurs de COVID – 19 ne doit pas prendre part à l'accueil. Le directeur de l'accueil ou le responsable doit être informé.

Dans le cas, la conduite à tenir est la suivante :

- Isolement immédiat de la personne symptomatique dans l'attente de la prise en charge médicale ;
- Eviction de la personne symptomatique par le directeur de l'accueil de loisirs
- Information du mineur, de ses représentants légaux ou de l'encadrant des démarches à entreprendre (consultation du médecin traitant ou de la plateforme COVID-19)
- Si le mineur et l'encadrant ont participé à l'accueil : nettoyage et désinfection du lieu de déroulement des activités puis aération et ventilation renforcée

La direction incite les représentants légaux à lui transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation.

A défaut d'information, le mineur ou l'encadrant ne pourra participer de nouveau à l'accueil qu'après un délai de 7 jours et en l'absence de symptômes.

En cas de cas avéré : (cas probable ou confirmé)

Le représentant légal garde son enfant s'il est positif au test PCR, ce pendant 7 jours et jusqu'à l'arrêt des signes si l'enfant était symptomatique. Une éviction additionnelle de 48h après la disparition de la fièvre est recommandée si elle était présente dans les symptômes.

L'isolement est une mesure de gestion appliquée aux cas possibles (dans l'attente de la confirmation par test PCR), probables et confirmés. La décision est prise par les autorités.

Les horaires :

8h-9h : Accueil échelonné (en extérieur)

en respectant le sens de circulation.

9h30 – 10h : Temps de parole

Construction avec les enfants de la journée

10h – 11h30 : activités du matin

A définir avec les animateurs

11h30-13h30 : Repas, temps d'accueil

Temps de repos pour les petits

13h30-16h : Activités des enfants

16h-16h30 : Goûter

17h – 18h : Temps d'accueil du soir. Les parents devront téléphoner sur le portable AL afin que nous descendions l'enfant au portail.

*cas possible : personne présentant des signes cliniques évocateurs du COVID-19

*cas probable ou confirmé : personne symptomatique ou non, avec un résultat de test PCR confirmant l'infection par le SARS-CoV-2